Compte-rendu _ Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : Non à la fermeture du Collectif Voisin : lieu de citoyenneté, d'entraide et de faire-ensemble dans le quartier de l'Abbaye

Synthèse du 05/06/2024 – document relu et validé par les parties

Rappel du contexte de la médiation

Texte de l'interpellation initiale déposée le 23/10/2023

Le Collectif Voisin est un regroupement d'associations qui mutualisent des locaux et font vivre un lieu de vie convivial et participatif dans le quartier de l'Abbaye à Grenoble : accueil des initiatives d'habitants, atelier vélo, atelier couture, bricolage, écriture, chant, yoga sur chaise, hébergement de collectif/d'associations.

Le Collectif Voisin c'est:

- un lieu d'échange, d'apprentissage, de convivialité et de solidarité
- 20 bénévoles et 1 salariée à 24h/semaine
- plus de 20 associations/structures : Abbaye Cyclette, la Coque d'une étoile, GFEN, le low-tech Lab, Zéro Waste Grenoble, Bars de rire, En vert et avec tous, Les Cannibals Marmots, l'école du Grand Châtelet, Grésille, Rézine, etc
- une croissance constante de la fréquentation : 537 personnes accueillies en 2021 , 2250 personnes en 2022 et déjà 2630 en 2023
- 700 ateliers/permanences ouverts à tou.te.s, gratuits ou à prix libre, en 2022
- 150 événements associatifs hébergés (réunions, formations, ateliers)
- 75 % des participants viennent du quartier de l'Abbaye (Quartier Politique de la Ville)
- une gouvernance partagée qui crée une véritable expérience démocratique et participative

Nous avons présenté ce bilan à la Ville de Grenoble en juillet 2023, qui suit notre projet dans le cadre du projet d'urbanisme transitoire des Volets Verts.

Aucun retour ne nous a été fait et la fermeture du lieu est la seule perspective envisagée.

NOUS SOUHAITONS RENCONTRER LES ÉLUS DE LA VILLE POUR :

- 1. RÉFLÉCHIR A DES SOLUTIONS AFIN DE PÉRENNISER LE COLLECTIF VOISIN
- 2. AVOIR UN RETOUR CONCRET DE LA VILLE SUR LE BILAN DU COLLECTIF DEPUIS SON OUVERTURE EN 2021

L'ensemble de la liste des éléments de bilan est disponible sur la page d'accueil de notre site internet : www.collectifvoisin.org.

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés, et de rendre compte de cette démarche à travers une synthèse écrite publiée sur le site internet de la Ville.

Calendrier des rencontres

• Réunion de médiation le 12/04/2024

Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble:

- PETERS Isabelle, Maire adjointe du Secteur 5
- MONGABURU DOMEJEAN Yann; Conseiller municipal délégué, Urbanisme transitoire (excusé)
- DURIEUX Serge; Responsable de territoire, secteur 5
- DURAND Nathalie ; Directrice de projets urbanisme et aménagement (excusée);

Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- PENICAUT Mage ; Bénévole et habitante du quartier
- DI PASQUALE Martine ; Bénévole et habitante du quartier
- VILLEMAGNE Adrien ; Administrateur, bénévole et habitant du quartier
- CHALLANDE Pauline ; Administratrice et bénévole

Animation

• KOLYTCHEFF Boris, Responsable unité Accompagnement et Formation- Service Participation et vie associative

Prise de note et compte-rendu

• EUCHER Emmanuelle, Chargée d'appui aux Initiatives Citoyennes- Unité Accompagnement et Formation- Service Participation et vie associative

Synthèse des échanges

Contexte de la démarche présenté par les porte-paroles

Le collectif voisin est un collectif composé de différentes associations qui travaillent ensemble pour animer le quartier et le rendre vivant. Le collectif voisin accueille du public et propose diverses activités sur le quartier de l'abbaye. Ces activités sont différentes de celles présentes à la Maison des Habitant-es. L'association embauche une salariée à 24h semaine.

Le collectif voisin est né dans le cadre d'une démarche d'urbanisme transitoire « Les volets verts ». Dans le contexte de cette démarche, l'association bénéficiait jusqu'alors d'une convention

d'occupation prenant fin en 2024. Le collectif voisin a mobilisé le dispositif d'interpellation citoyenne afin, notamment, de clarifier la situation du collectif sur l'occupation des espaces et sur son devenir avec la fin du conventionnement.

Lors d'une réunion « boussole » avec les différents acteurs des volets verts, la Ville de Grenoble a annoncé une prolongation de la convention d'occupation jusqu'à juin 2025 et a demandé aux différents acteurs de construire leur « scénario idéal ».

Suite à cette annonce le collectif voisin souhaite une réponse de la Ville sur les questions suivantes :

- 1) Est-ce que selon la Ville de Grenoble, les activités du collectif voisin ont une utilité sociale sur le quartier ?
- 2) Après 2025, Les associations du collectif voisin peuvent elle disposer d'un nouveau local où elles resteraient ensemble au même endroit ?

Réponse Ville concernant l'utilité sociale du collectif sur le quartier

Isabelle Peters souligne que, selon le rapport du collectif, ce dernier touche environ 75 % des habitant-es du quartier. Ainsi pour la Ville de Grenoble c'est un collectif qui fonctionne et qui est utile au quartier.

Au départ la Ville de Grenoble avait des craintes sur la possibilité d'une concurrence entre les activités du collectif et celles de la Maison des Habitant-es. Aujourd'hui la Ville observe qu'il n'y a pas de concurrence et que les activités sont complémentaires.

Si au départ les associations ont intégré le collectif pour pouvoir avoir un local bien situé pour leur activité il s'avère aujourd'hui que les habitant-es ont également pris en main le lieu. Ainsi le collectif voisin est représenté par des associations et des habitant-es. Or il est important pour la Ville que les habitant-es soient impliqués dans leur quartier.

Concernant la suite du projet

• Au niveau économique :

Vision de la Ville

Pour la direction de territoire 5, le modèle économique du collectif aujourd'hui n'est pas stabilisé. Le projet doit être travaillé afin d'avoir une proposition qui permette à la Ville de s'engager.

La pérennité du poste de la salariée de l'association repose aujourd'hui sur le résultat d'une demande de financement. Cependant, la Ville ne peut se positionner sur son budget 2025.

De plus, l'association Low tec a déjà une solution d'hébergement et le projet de relogement de l'abbaye cyclette est en préfiguration. Dans ce contexte quel est le portage du poste ?

Réponse des porte-paroles

Le collectif voisin a commencé un chantier de reconstruction du modèle économique de l'association. Un travail est actuellement mené avec les associations et les utilisateurs du collectif. La volonté des associations et des habitant-es constituant le collectif est de rester unis et d'avoir une organisation globale avec des valeurs communes et des ateliers partagés.

L'abbaye Cyclette reste unie avec le Collectif Voisin et ne souhaite pas être relogée sans le Collectif Voisin. Une solution permettant au Collectif Voisin dans son ensemble (y compris Abbaye Cyclette) est demandée à la ville.

Le collectif aimerait également maintenir le poste de la salariée qui permet un accueil 4 jours/semaine.

L'association a par ailleurs un fonctionnement associatif en collégial avec des responsables d'association, des intervenants qui gèrent des ateliers, des personnes morales. Une dizaine de bénévoles actifs et réguliers permettent la gestion du lieu. Le collectif voisin affirme qu'il n'est pas un aggloméra d'associations et qu'il porte un projet réellement collectif. Le poste de la salariée s'inscrit dans cette dimension.

Au niveau des locaux :

Présentation des besoins par les porte-paroles

Dans leur scénario idéal le collectif envisage un local de 200 m² accessible aux utilisateurs avec, entre autres :- Une réserve pour le matériel et ateliers de bricolage

- Une cave pour stocker les vélos et le matériel cycliste
- Un atelier de réparation informatique
- Une cuisine
- Un bureau pour la salariée la\le salarié-e
- Un accès à la rue pour être visible et bricoler à l'extérieur

Aujourd'hui le collectif souhaiterait avoir la certitude d'un hébergement commun pour être en mesure de se projeter et de continuer à exister dans le quartier.

Réponse Ville

La Ville ne peut pas actuellement donner de réponse sur la possibilité d'un relogement dans un autre bâtiment. Le scénario idéal du collectif est à étudier. Si cela est possible la Ville est favorable à ce que le collectif reste dans le quartier de l'abbaye. La place nécessaire au projet, les opportunités qui se présenteront ainsi que l'imbrication avec les autres structures des volets verts détermineront quelle est la réponse apportée.

Une réunion publique aura lieu fin mai 2024 autour du projet urbain avec les promoteurs. Le nouveau propriétaire, OGIC aura la pleine propriété en mai 2025 mais certains bâtiments dont celui du collectif ne sont pas affectés par la réhabilitation avant 2026. En effet, les travaux commenceront en juillet 2026. Serge Durieux conseille au collectif de se rapprocher d'Ogic pour voir si un conventionnement est possible pour une année supplémentaire.

Dans le projet d'OGIC il y a des locaux, en pied d'immeuble, prévus pour de l'Économie Sociale et Solidaire ou des services. La Ville de Grenoble encourage les associations occupantes des Volets Verts à prendre contact avec OGIC afin d'en savoir plus.

Réponse du collectif voisin :

Il y a un écart entre le soutien apporté par la Ville de Grenoble durant l'opération pilote d'urbanisme transitoire, dont le collectif voisin est pionnier, et la recommandation de discuter seuls avec le promoteur immobilier (qui n'est pas une œuvre de charité selon les mots d'Isabelle Peters) pour qu'il concède généreusement un an supplémentaire.

Le collectif voisin exprime un sentiment d'abandon de la part de la Ville.

Questions supplémentaires des porte-paroles

➤ Quel levier avez-vous en tant que Ville vis-à-vis du propriétaire ?

Réponse Ville : Il y a un souhait commun que les locaux ne pas squattés. Le squat est, en effet, un risque pour le projet urbain.

➤ On ne peut pas fonctionner sans coordination à l'heure actuelle. Or le financement par les ateliers ne sont pas suffisants. Les ateliers sont à prix libre, les habitant-es du quartier n'ayant pas beaucoup de moyens financiers.

Comment est-il possible d'être accompagné sur notre modèle économique ?

Réponse Ville:

Différents accompagnements sont possibles :

- Dans chaque Maison des Habitant-es un Agent de développement Local accompagne les initiatives habitantes.
- Le service Participation et Vie Associative accompagne les associations dans leurs projets et propose des formations adaptées aux besoins des associations ainsi qu'une permanence expert-comptable et une permanence juridique.
- GAIA Grenoble Alpes Initiative Active propose un accompagnement dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Conseils:

- À titre informatif la coopérative « O local » est une ressource de terrain potentielle par le cheminement qui les a conduits à obtenir leur statut actuel.
- Dans un objectif d'accompagnement, il serait intéressant pour la MDH d'avoir le bilan complet 2023 de l'association. Voir les possibilités de financements par Grenoble Alpes métropole, la CAF, le département ?
- Il y a-t-il une personne référencée à Ville de Grenoble sur les tiers-lieux ?

Non, il n'y a pas une personne spécialisée à ce sujet à la Ville.

Suites de la médiation

- Le collectif voisin envoie son scénario idéal et bilan activité 2023 à la Direction de Territoire 5
- La DT5 et Isabelle Peters se sont engagés à organiser un temps de rencontre en octobre avec le Collectif voisin afin d'apporter une réponse aux demandes présentées dans le scénario idéal